



Comment les forestiers de l'ONF régèrent le Mélèze sur le territoire communal de Saint Léger Les Mèlèzes ?

Le mélèze est une essence autochtone dans le nord du département des Hautes-Alpes. En revanche elle a été fortement introduite dans les zones plus au sud du département comme la vallée du Champsaur.

A partir de 1850, la montagne connaît un exode rural et pour aider les populations, l'Etat décide d'intervenir en votant les lois de 1860, 1864 et 1882 sur le reboisement. Une grande mission est confiée aux forestiers de l'administration des Eaux et Forêts : reboiser les montagnes et calmer les torrents. Ainsi la main de l'homme va introduire le mélèze sur les terrains érodés d'altitude et façonner notre paysage actuel. Cette action a pour résultat d'avoir aujourd'hui des peuplements forestiers composés de mélèzes qui ont le même âge. La forêt obtenue a permis le retour de la ressource pastorale sous forme de pâturage boisé et par la suite l'installation du sapin, qui est une essence d'ombre. Cependant le sapin est moins intéressant économiquement et son couvert dense étouffe la ressource pastorale.

A présent se pose la question du renouvellement de ces forêts qui arrivent à maturité : le mélèze étant une essence de lumière, il faut nécessairement 2 ingrédients pour le renouveler :

- De la lumière d'où la nécessité de réaliser des coupes définitives d'au moins 1/3 ha
- Limiter la concurrence herbacée soit
 - en réalisant un travail du sol (décapage) pour faciliter l'implantation des graines et limiter la concurrence végétative (cf Figure 1)
 - en réalisant une plantation

Pour renouveler le mélèzin, les forestiers ouvrent des clairières pour amener la lumière au sol. En plus, le décapage du sol élimine temporairement la concurrence pour donner leur chance aux graines de mélèze. Ensuite, soit les trouées s'ensemencent naturellement, soit de jeunes mélèzes sont plantés.



Ouverture d'une trouée / Patch cutting



Plantations
ou semis naturels sur sol décapé
Plantations or natural seeding on previously stripped topsoil

Les travaux de décapage que vous pouvez observer constituent une perturbation momentanée du milieu naturel et une modification temporaire du paysage. Néanmoins, ils garantissent l'avenir de la forêt et sont favorables à toutes les espèces qui aiment les milieux ouverts et les lisières (orchidées, rapaces, etc).



Décapage d'une placette / Topsoil stripping



Semis naturels sur décapage / Natural seeding

Figure 1 Illustration de la régénération du mélèze (source ONF)

Sur le territoire de St Léger Les Melezes, en forêt communale et en forêt domaniale autour de la cabane des gardes (cf Figure 2), l'option retenue, pour régénérer la forêt, a été le travail du sol. Ce dernier a été réalisé dans des trouées issues des coupes réalisées en 2022 et 2023. Afin de limiter la consommation et le piétinement des semis de mélèze par les bovins, les zones travaillées seront clôturées au printemps par les éleveurs.



Figure 2 : Zone décapée en Forêt Domaniale (Source : Jérémy PAULUS)

La commune a donc investi (avec une subvention de la région de 60%) pour l'avenir de sa forêt à travers la réalisation de ces travaux mécanisés, pour assurer le renouvellement de son patrimoine forestier « emprunté » aux jeunes San Lagirons.

Le 09/01/2025

Nastasia Eymar-Dauphin & Jérémy Paulus _ Office National des Forêts